

2021-10-04

Lundi, le 4 octobre 2021

Le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien siège en séance ordinaire ce lundi, quatre octobre deux mille vingt et un (04-10-2021) à dix-neuf heures trente en respectant les consignes du gouvernement relativement au couvre-feu ainsi qu'à la distanciation sociale de deux (2) mètres entre chaque personne.

La rencontre a lieu dans la salle située au 2<sup>e</sup> étage du Centre communautaire.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, jusqu'à ce que le gouvernement ou le ministre de la Santé et des Services sociaux les modifie ou y mette fin ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QU'en zone verte, les séances sont publiques avec un nombre restreint de participants afin de respecter les consignes du gouvernement ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue en respectant les consignes du gouvernement relativement à la distanciation sociale de deux (2) mètres entre chaque personne avec port d'un couvre-visage lors des déplacements ;

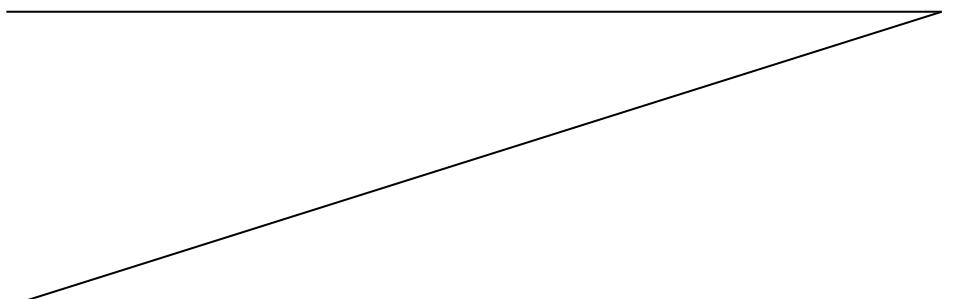
202110-257

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Blain  
appuyé par le conseiller Richard Viau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente séance du conseil sera tenue et que les membres du conseil, les officiers municipaux puissent y participer en respectant la distanciation sociale recommandée par le gouvernement.

Adoptée



Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Adrien tenue le lundi, quatre octobre deux mille vingt et un (04-10-2021) à dix-neuf heures trente au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers suivants :

Siège N° 1 = Adrien Gagnon (absent)  
Siège N° 2 = Richard Viau  
Siège N° 3 = Claude Dupont  
Siège N° 4 = Claude Blain  
Siège N° 5 = Maxime Allard  
Siège N° 6 = Francis Picard

La directrice générale et secrétaire-trésorière Maryse Ducharme est aussi présente.

- 1° Adoption de l'ordre du jour ;
- 2° Compte-rendu du responsable du réseau d'égout ;
- 3° Adoption du procès-verbal des réunions précédentes ;
- 4° Suivi des réunions précédentes (si changement) ;
- 5° Certificat de crédits suffisants ;
- 6° Adoption des comptes ;
- 7° Compte-rendu des sorties des élus ;
- 8° La correspondance ;
- 9° Budget 2022 de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux ;
- 10° Soumission – Construction Pavillon ;
- 11° Soumission – Mesure des boues ;
- 12° Période de questions ;
- 13° Pause ;
- 14° Projet de règlement concernant la rémunération des élus ;
- 15° Soumission pour un panneau d'arrêt et panneau solaire – Route 257 ;
- 16° Demande de renouvellement pour les traverses et circulation de quad 2021-2022 ;
- 17° Probation de l'agente de développement ;
- 18° Demande de Marie-Claude Goudreault ;
- 19° Voirie + articles à vendre (voir photos) ;
- 20° Virement entre compte – fonds pour niveleuse ;
- 21° Varia ;
  - 21.1° Entériner le rapport d'activités 2021 ;
  - 21.2° Soumission déneigement 2021 – 2022 ;
  - 21.3° Projet sentier – embellissement du parc municipal ;
  - 21.4° Postes à combler – Comité consultatif d'urbanisme ;
  - 21.5° Place aux jeunes – 8, 9 et 10 octobre 2021 ;
  - 21.6° Don de livres de Michel Vézina pour la bibliothèque ;
  - 21.7° Eau potable ;
  - 21.8° Soirée électorale.

202110-258

Il est proposé par le conseiller Claude Blain  
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE l'ordre du jour soit accepté comme tel et qu'il demeure ouvert jusqu'à la fin de la session.

Adoptée

## PROCÈS-VERBAL

Attendu que les élus ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 et qu'ils en ont pris connaissance ;

202110-259

Il est proposé par le conseiller Claude Blain  
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE le procès-verbal soit adopté.

Adoptée

### PROCÈS-VERBAL

Attendu que les élus ont reçu une copie du procès-verbal de la séance d'ajournement du 9 septembre 2021 et qu'ils en ont pris connaissance ;

202110-260

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont  
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE le procès-verbal soit adopté.

Adoptée

### CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

202110-261

Je soussignée, Maryse Ducharme, directrice générale et secrétaire-trésorière, déclare qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-après mentionnés.

.....  
Maryse Ducharme,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

### LES COMPTES

202100508 = Bell Mobilité : forfait cellulaires	144.75 \$
202100509 = Altecoop : simulation énergétique RETScreen	551.88 \$
202100510 = Bell Canada : téléphone pour agent de développement et bureau municipal	374.32 \$
202100511 = BMO Banque de Montréal : trop perçu – erreur de la Banque	530.92 \$
202100512 = Nathalie Dieul : appel de photos – 1 photo retenue	20.00 \$
202100513 = Anne-Lise Buée : remboursement – trop perçu	226.17 \$
202100514 = Anne-Lise Buée : remboursement – trop perçu	1 520.88 \$
202100515 = Hydro-Québec : électricité au centre communautaire, chalet des loisirs, station épuration, stations de pompage, garage	2 718.26 \$

**TOTAL DES DÉPENSES DE SEPTEMBRE : 263 565.30 \$**

**TOTAL DES REVENUS DE SEPTEMBRE : 93 191.30 \$**

202190272 à 274= Stephen Channer : salaire (pelouse et peinture)	813.73 \$
202190275 à 280 = Maryse Ducharme : salaire (6 semaines)	4 789.50 \$
202190281 à 286 = Émilie Windsor : salaire (6 semaines)	3 508.50 \$
202190287 à 292 = Jean-Philippe Gilbert : salaire (6 semaines)	3 730.50 \$
202190293 à 298 = Dany Guillemette : salaire (6 semaines)	3 964.50 \$
202190299 = Maxime Allard : rémun. des élus pour oct 2021	284.80 \$
202190300 = Claude Blain : rémun. des élus pour oct 2021	284.80 \$
202190301 = Claude Dupont : rémun. des élus pour oct 2021	284.80 \$
202190302 = Adrien Gagnon : rémun. des élus pour oct 2021	284.80 \$
202190303 = Francis Picard : rémun. des élus pour oct 2021	284.80 \$
202190304 = Pierre Therrien : rémun. des élus pour oct 2021	853.88 \$
202190305 = Richard Viau : rémun. des élus pour oct 2021	284.80 \$
202190306 = Stephen Channer : 12 h 45 salaire	180.74 \$

202100515 à 521 = Michel Larrivée : conciergerie école, bibliothèque, centre communautaire (6 semaines), locations de salle, peinture des locaux de la garderie	2 572.50 \$
202100567 = Acier Jean Hébert : biciborne, quincaillerie	3 541.24 \$
202100523 = ADMQ : formation élections	258.69 \$
202100530 = Agence des douanes et du revenu : cotisation de l'employeur	1 691.50 \$
202100524 = Airablo : réparation laveuse à pression	316.19 \$
202100564 = Archambault : livres pour bibliothèque	243.97 \$
202100565 = Bureau en gros : chemises, crayons HB, masques jetables, café, papier couleur, cahiers de note, unités de back up	875.03 \$
202100558 = Émilie Burelle : banque d'heures pour service-conseil sur site web	900.00 \$
202100559 = Camion BL : lave glace, air dryer	517.51 \$
202100568 = CAUCA : frais de COVID	402.41 \$
202100546 = CDWARE technologie : licence portail fleetsphere	29.84 \$
202100546 = Centre agricole Wotton : filtres huile et gaz, chaudière, huile hytran	500.73 \$
202100522 = Centre de services scolaire : location locaux école	175.00 \$
202100536 = Claude Darveau : sable abrasif d'hiver	1 580.91 \$
202100527 = CRSBPE : livres perdues ou endommagés	46.50 \$
202100540 = Desroches : diesel	3 705.46 \$
202100537 = Excavation Marquis Tardif : transport	1 840.80 \$
202100554 = Excavation Pellerin : travaux préparation de terrain et drainage – terrain de balle (résolution 202106-175)	22 765.05 \$
202100543 = Fonds de Solidarité FTQ : régime retraite	864.80 \$
202100561 = Isabelle Harmegnies : formation pour halte-garderie	205.93 \$
202100562 = Clémence Hourlay : rémunération du responsable de la bibliothèque (6 semaines), articles de bureau	298.78 \$
202100531 = Infotech : taxation, consultation	344.94 \$
202100539 = J.N. Denis : adaptateurs, filtre hydraulique, gage pression, graisse précision, strobe chasse neige, terminal batterie, core batterie, fil batterie, batterie, antirouille, filtre lubrifier, globe blanc	2 433.96 \$
202100549 = Lalema : station lavage des mains portable (garderie)	1 337.74 \$
202100528 = Ministère du revenu : cotisation de l'employeur	4 964.88 \$
202100569 = NI Produits inc : ilot 3 voies	8 146.26 \$
202100563 = Aline Piché : 14 h 30 pour conception plans d'entrée Ham-Nord, paillis, entretien et arrosage	760.00 \$
202100533 = Planète IZ : service de graphiste – projets 2021	800.00 \$
202100560 = Portes Promax : réparation chemin de clé tombé de l'accouplement	257.65 \$
202100529 = Régie sanitaire des Hameaux : quote-part octobre	2 611.92 \$
202100541 = Sidevic : gant	88.42 \$
202100555 = Somum : formation 1 h	201.21 \$
202100538 = Sécurité publique : quote-part Sureté du Québec 2 <sup>e</sup> versement	23 693.00 \$
202100532 = Pierre Therrien : frais de déplacement	59.20 \$
202100 545= Transport et excavation Stéphane Nadeau : sable abrasif	7 919.59 \$
202100526 = Vivaco : essence, caisse d'eau, rouleaux, ruban à masquer, peinture, carillon sans fil, tapis	1 027.09 \$
202100551 = Würth : cadre pour 4 tiroirs	28.69 \$
202100534 = Actualités l'Étincelle : publicité – achat local	228.80 \$
202100525 = Bell Canada : téléphones au bureau municipal et agent de développement	374.32 \$
202100576 = Camion BL : lubrification	74.82 \$
202100556 = Carrière PCM : MG20	120 148.79 \$
202100575 = Centre agricole Wotton : elbow, conn 9 / 16 x 3, tube, support, strap tank, nut	1 226.38 \$

202100542 = Entreprise DJRB : transport	21 146.61 \$
202100566 = Entreprise MO (2009) : transport	1 365.90 \$
202100547 = Excavation Claude Darveau : transport	1 759.12 \$
202100550 = Excavation TF : transport	555.38 \$
202100580 = Fleuriste Côté : fleurs pour le décès d'Henriette Leblanc	82.78 \$
202100535 = Fonds d'information sur le territoire : avis de mutation	15.00 \$
202100583 = Grenier Bio Excavation : camion 10 roues	1 586.83 \$
202100537 = GTE Consultants : compte-rendu, rencontre d'analyse, suivi schéma, préparation de la 2 <sup>e</sup> rencontre	381.56 \$
202100553 = H <sub>2</sub> O Innovation : contrat de service de juillet à septembre 2021	1 741.86 \$
202100573 = JN Denis : duron-SHP, graisse, filtre inspection SAAQ camion Inter et Western Star	844.50 \$
202100577 = L.P. Expert : main d'œuvre, steering gear, pitman arm, caliper, etc pour Silverado	4 329.16 \$
202100570 = Mégaburo : photocopies – lecture de compteur	373.49 \$
202100544 = Oxygène Bois-Francis : acetylene	15.87 \$
202100574 = Sidevic : adaptateur	20.29 \$
202100572 = Pierre Therrien : dépenses de congrès de la FQM	362.24 \$
202100545 = Transport Excavation Stéphane Nadeau : transport	4 692.41 \$
202100552 = Richard Viau : nettoyeur pour chapiteau	38.98 \$
202100571 = Vivaco : tapis pour projet garderie, essence, isolofeam, manchon inox, pine sol, lestoil	601.06 \$
202100581 et 582 = Emilie Windsor : frais de déplacement, dépenses pour halte-garderie	1 421.93 \$
202100584 = Aline Piché : fleurs pour aménagement vers Ham-Nord Walt Mart : banc pour garderie (payé par visa)	307.95 \$
RBC : camion Western Star (60 mois /2018-02-21 à 2023-02-21)	3 141.10 \$
Kubota Canada : tracteur à pelouse (60 mois / 2017-07-22 à 2022-06-22)	301.94 \$
	<hr/>
	284 696.61 \$

202110-262

Il est proposé par le conseiller Maxime Allard  
appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE les comptes ci-haut mentionnés soient acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

**BUDGET 2022  
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE SANITAIRE DES  
HAMEAUX**

202110-263

Il est proposé par le conseiller Richard Viau  
appuyé par le conseiller Maxime Allard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien adopte le budget de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux préparé pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022.

QUE la quote-part pour l'année 2022 sera de 33 356 \$.

Adoptée

## **SOUMISSION – CONSTRUCTION PAVILLON**

L'ouverture des soumissions a été reporté au 15 novembre 2021 à 19 h 30.

## **SOUMISSION – MESURE DES BOUES**

202110-264

Il est proposé par le conseiller Maxime Allard  
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien acceptent la soumission de la firme Avizo experts-conseils pour la réalisation des mesures et de l'échantillonnage des boues au coût de 2 181 \$ plus taxes. Ces coûts incluent toutes les dépenses applicables pour la préparation, les déplacements, appareils, matériel, main-d'œuvre.

Adoptée

## **RÈGLEMENT NUMÉRO 372 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 351 FIXANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS**

**ATTENDU QUE** des modifications législatives, effectives à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, ont été apportées à la *Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11 001)*, faisant en sorte, d'une part, que certaines balises encadrant la rémunération des élus municipaux, notamment celles relatives à l'imposition d'une rémunération minimale, ont été abolies et, d'autre part, que la responsabilité de fixer la rémunération des élus municipaux revient à la Municipalité ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité ne possédait pas de règlement fixant la rémunération des élus et que, par conséquent, les élus municipaux étaient rémunérés en fonction de la rémunération minimale prévue anciennement à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* qui possédait un caractère supplétif ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu, en conséquence, de fixer la rémunération applicable aux membres du conseil ;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement relatif au présent règlement a été présenté lors de la séance du conseil du « 9 septembre 2021 » et qu'un avis de motion a été donné le « 7 septembre 2021 » ;

**ATTENDU QU'**un avis public a été publié conformément aux modalités de l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* ;

202110-265

En conséquence, il est proposé par le conseiller Claude Blain  
appuyé par le conseiller Maxime Allard

## **ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE LE PRÉSENT RÈGLEMENT SOIT ADOPTÉ ET QU'IL  
SOIT ORDONNÉ ET STATUÉ COMME SUIT :**

## **1. Préambule**

Le préambule du présent règlement en fait partie comme s'il était repris ci-après au long.

## **2. Objet**

Le présent règlement fixe le traitement des élus municipaux.

## **3. Rémunération du maire**

La rémunération annuelle du maire est fixée à 15 000.00 \$ pour l'exercice financier de l'année 2022, étant entendu que pour tout exercice financier subséquent, le montant de la rémunération du maire sera ajusté annuellement en fonction de l'indexation prévue à l'article 8 du présent règlement.

## **4. Rémunération des autres membres du conseil**

La rémunération annuelle des membres du conseil municipal, autre que le maire, est fixée à 5 000.00 \$ pour l'exercice financier de l'année 2022, étant entendu que pour tout exercice financier subséquent, le montant de la rémunération des membres du conseil municipal sera ajusté annuellement en fonction de l'indexation prévue à l'article 8 du présent règlement.

## **5. Compensation en cas de circonstances exceptionnelles**

Tout membre du conseil peut recevoir paiement d'une compensation pour perte de revenu si chacune des conditions ci-après énoncées sont remplies :

- a) l'état d'urgence est déclaré dans la Municipalité en vertu de la *Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3)* suite à un évènement survenu sur le territoire de la Municipalité ;
- b) le membre du conseil doit gérer, coordonner ou autrement participer aux interventions devant être effectuées par la Municipalité en raison de cet évènement ;
- c) le membre du conseil doit s'absenter de son travail pour une période consécutive de plus de quatre (4) heures et subir une perte de revenu pendant cette période d'absence.

Si le membre du conseil remplit les conditions prévues au présent article, il recevra, suite à l'acceptation du conseil, une compensation égale à la perte de revenu subie. Le membre du conseil devra remettre toute pièce justificative satisfaisante pour le conseil attestant de la perte de revenu ainsi subie.

Le paiement de la compensation sera effectué par la municipalité dans les trente (30) jours de l'acceptation du conseil d'octroyer pareille compensation au membre du conseil.

## **6. Allocation de dépenses**

En plus de la rémunération payable en vertu du présent règlement, tout membre du conseil reçoit une allocation de dépenses équivalente à la moitié de leur rémunération fixée par les présentes, sous réserve du montant de l'allocation de dépenses maximal prévu à l'article 19 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* ainsi du partage de l'allocation de dépenses prévu par l'article 19.1 de cette loi.

## **7. Indexation et révision**

La rémunération payable aux membres du conseil doit être indexée annuellement, en date du 1<sup>er</sup> janvier, en fonction de l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada pour la province de Québec encouru lors de l'année précédente.

Malgré ce qui précède, une révision de la rémunération payable aux membres du conseil sera effectuée et déterminée dans un délai de soixante (60) jours suivant le jour des élections municipales générales devant être tenues en vertu de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (L.R.Q, c. E-2,2)*. La rémunération des membres du conseil ainsi déterminée sera en vigueur et payable aux membres du conseil à compter du 1<sup>er</sup> janvier suivant la tenue de ces élections.

## **8. Tarifification de dépenses**

Sous réserve des autorisations pouvant être requises auprès du conseil municipal et du dépôt de toute pièce justificative attestant de la nécessité du déplacement, lorsque qu'un membre du conseil doit utiliser son véhicule automobile afin d'effectuer un déplacement pour le compte de la Municipalité, un remboursement au montant équivalent à 0.45 \$ par kilomètre effectué est accordé.

## **9. Allocation de transition**

Sous réserve des dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, une allocation de transition sera versée au maire, dans un délai de trente (30) jours suivant la fin de son mandat, s'il a occupé ce poste pendant au moins les 24 mois qui précèdent la fin de son mandat.

## **10. Application**

La directrice générale et secrétaire-trésorière est responsable de l'application du présent règlement.

## **11. Entrée en vigueur et publication**

Le présent règlement entre en vigueur rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et est publié sur le site Internet de la Municipalité.

Adoptée

**SOUSSION POUR UN PANNEAU D'ARRÊT ET PANNEAU  
SOLAIRE – ROUTE 257**

202110-266

Il est proposé par le conseiller Francis Picard  
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE les membres du conseil acceptent la soumission de la firme Martech Signalisation Inc. pour l'acquisition d'un panneau d'arrêt ainsi qu'un panneau solaire pour la route 257 au coût de 1 700 \$ plus taxes, transport Nationex inclus.

Adoptée

**DEMANDE DE RENOUELEMENT POUR LES TRAVERSESES  
ET CIRCULATION DE QUAD 2021-2022**

202110-267

Il est proposé par le conseiller Richard Viau  
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE les membres du conseil autorisent la traverse municipale sur le Rang 1 sur une distance de 5 kilomètres pour la saison 2021-2022 aux membres du Moto-Club Bois-Francis inc.

QUE les membres du conseil demandent que la gratte soit baissée au sol lors de l'entretien du sentier.

Adoptée

**PROBATION DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la période probatoire de l'agente de développement est terminée ;

202110-268

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont  
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE les membres du conseil approuvent l'embauche de l'agente de développement, Émilie Windsor pour une période de 4 ans.

Adoptée

**DEMANDE DE MARIE-CLAUDE GOUDREULT**

CONSIDÉRANT QUE Marie-Claude Goudreault a fait une demande de compensation financière pour le travail qu'elle a effectué pour la mise sur pied du service de garde à l'école ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité des Loisirs n'avait pas mandaté Marie-Claude Goudreault pour faire cette demande ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité des Loisirs propose de rassembler un montant de 1 000 \$ qu'ils répartiront parmi les bénévoles ayant contribué de manière remarquable au bon fonctionnement du service de garde ;

202110-269

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Francis Picard appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE la Municipalité de Saint-Adrien verse également une compensation financière au montant de 1 000 \$.

Adoptée

### ARTICLES À VENDRE - VOIRIE

202110-270

Il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par le conseiller Maxime Allard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien suggère que David Savoie gère la vente des articles et cinquante pourcents des revenus seront versés au projet parc école.

Adoptée

### VIREMENT ENTRE COMPTE – FONDS POUR NIVELEUSE

202110-271

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE les membres du conseil autorisent le transfert d'un montant de 15 000 \$ au fonds de réserve pour le remplacement de la niveleuse. Avec ce transfert, le fonds sera de 105 000 \$.

Adoptée

### ENTÉRINER LE RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

202110-272

Il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par le conseiller Maxime Allard

QUE les membres du conseil approuvent le rapport d'activités 2021 :

Axe 1 : Attractivité et identité		
Priorité du cadre de vitalisation	Actions réalisées en 2021	Sommes affectées
Mettre en valeur l'identité propre à chaque municipalité et les particularités locales.	Élaboration et rédaction de la planification stratégique de Saint-Adrien 2021-2026 ainsi que l'acquisition de photos et la refonte du Site Web.	2 400 \$
Bonifier les infrastructures du milieu de vie (parascolaire, culture, loisir, etc.)	Planification du parc-école pour une construction à l'été 2022.	3 788 \$
Améliorer le cadre bâti et ajouter de la beauté aux cœurs villageois et aux artères commerciales.	Projet : Embellissement du parc municipal incluant un sentier pédestre, l'achat de bacs triples, l'achat d'un bici-borne.	38 742 \$
	Démolition et reconstruction du chalet du terrain de balle. Reconstruction à venir en 2022.	182 869 \$
(Autres priorités spécifiques à la municipalité)	Planification du développement domiciliaire et communautaire avec la firme La boîte d'urbanisme.	5 429 \$

<b>Axe 2 : Développement économique diversifié et durable</b>		
<b>Priorité du cadre de vitalisation</b>	<b>Actions réalisées en 2021</b>	<b>Sommes affectées</b>
Soutenir l'entrepreneuriat et la relève entrepreneuriale.	Aménagement d'un terrain municipal pour le démarrage de la cantine du Marché au cœur, un projet pilote pour un projet de construction de restaurant, épicerie et cuisine de transformation dans un même édifice.	19 194 \$
Faciliter le travail autonome et la conciliation travail-vie personnelle.		
Mettre en valeur des créneaux spécifiques au territoire et à chacune des municipalités.	Démarche d'un Plan de développement d'une communauté nourricière.	
Suivre les enjeux du financement du secteur agricole et de la relève.		
(Autres priorités spécifiques à la municipalité)		
<b>Axe 3 : Milieu de vie inclusif, dynamique et favorisant la persévérance scolaire</b>		
<b>Priorité du cadre de vitalisation</b>	<b>Actions réalisées en 2021</b>	<b>Sommes affectées</b>
Soutenir les actions du Comité territorial des Sources en persévérance scolaire et en prévention de la négligence.		
Favoriser l'implication de la municipalité et de la communauté dans les activités en lien avec les écoles, incluant l'école secondaire.		
Améliorer la disponibilité de services variée de garde d'enfants.	Démarrage de la Halte-garderie La cachette des nains de jardin dans les locaux municipaux.	26 370 \$
Animation de la communauté locale.		
Amélioration des processus d'accueil et d'intégration de nouveaux habitants.	Paniers d'accueil aux nouveaux arrivants, présentation des nouveaux arrivants dans le journal Adriennois via le comité de développement.	
Susciter l'implication des citoyens, incluant les jeunes et les personnes âgées.	Début de la démarche Municipalité amis des aînés.	15 000 \$
(Autres priorités spécifiques à la municipalité)		

Adoptée

## **DÉNEIGEMENT DES COURS MUNICIPALES 2021-2022**

202110-273

Il est proposé par le conseiller Claude Blain  
appuyé par le conseiller Maxime Allard

QUE les membres du conseil acceptent de donner le contrat de déneigement aux Débroussailleurs GSL inc. pour les cours suivantes : au poste incendie (l'entretien des portes inclus) au montant de 300 \$, à l'avant du centre communautaire au montant de 625 \$ et à l'arrière du centre communautaire (cours arrière complète) au montant de 1 000 \$.

QUE les membres du conseil acceptent au nom des Loisirs de Saint-Adrien de donner le contrat de déneigement de la patinoire au montant de 840.00 \$.

Adoptée

## **PROJET SENTIER EMBELLISSEMENT DU PARC MUNICIPAL**

202110-274

Il est proposé par le conseiller Claude Blain  
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE les membres du conseil acceptent la soumission d'Excavation Pellerin au montant de 12 722.60 \$ plus taxes pour la première phase du sentier sur une longueur d'environ 380 m<sup>2</sup>. Le sentier sera surélevé. Le coût est de 40 \$/m<sup>2</sup> ce qui inclus excavation, géotextile, transport, poussière de roche, telle et finition.

Adoptée

## **DEUX POSTES À COMBLER COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Un publipostage sera envoyé afin de combler les deux postes vacants au sein du Comité consultatif d'urbanisme.

## **PLACE AUX JEUNES – 8, 9 ET 10 OCTOBRE 2021**

La conseillère Isabelle Harmegnies participera à Place aux jeunes le 10 octobre prochain.

## **DON DE LIVRES DE MICHEL VÉZINA POUR LA BIBLIOTHÈQUE**

202110-275

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont  
appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE plus de 2 000 livres de Michel Vézina soient donnés à la bibliothèque municipale.

Adoptée

## EAU POTABLE

Les membres du conseil discutent de la problématique d'un manque d'eau potable que quelques résidents vivent en ce moment avec leur puit de surface. Ils recherchent des solutions à long terme.

## SOIRÉE ÉLECTORALE

Le Comité de développement regarde les possibilités de tenir une rencontre le 21 octobre 2021 à 19 h avec les candidats en élection et les candidats élus sans opposition.

## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

202110-276

Le conseiller Francis Picard propose que la session soit close à 21 h 10.

.....  
Maryse Ducharme,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....  
Pierre Therrien, maire

*"Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal".*

